



PAC Logement



Programme de subvention pour frais de décharge

Description

Subvention pour faciliter le processus de démolition en accordant un rabais sur les frais de décharge au dépotoir municipal.

Subvention réservée aux projets d'ajout de logements locatifs multirésidentiels.

Propriétés et usages admissibles

Frais de décharge liés à la démolition d'un bâtiment en vue de la construction d'unités de logement.

Coûts admissibles

Frais de décharge au dépotoir.



Valeur de la subvention

Subvention pour 50 % des frais de décharge jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

Paiement de la subvention

La subvention sera versée une fois que le projet de construction sera entièrement achevé, que des preuves de paiement et de location seront présentées et que les inspections finales des bâtiments auront eu lieu.

Critères d'admissibilité

La Ville doit déterminer si le projet achevé est conforme à la description fournie dans la demande de subvention.

Les projets doivent respecter les critères d'admissibilité généraux de ce plan.

